

Image not found or type unknown



Heures de delegations + ce

Par **vito12**, le **13/01/2008 à 20:00**

Bonjour rnje voudrais savoir combien d'heure de delegation ai je le droit d'avoir, en tant que DS et faisant partis du C E, dans une societe de plus de 50 personnesrnrnMerci

Par **ly31**, le **13/01/2008 à 20:17**

Bonsoir,rnrnLes heures de délégation dépendent du nombre (précis) de salariés dans votre entreprisernrnA vous lirernrnJe vous souhaite une bonne soiréernrny314

Par **vito12**, le **13/01/2008 à 20:24**

Bonsoirrnrnil y a 52 personnesrnrncordialement

Par **ly31**, le **14/01/2008 à 06:38**

Bonjour,rnrnEn tant que délégué syndical de 50 à 150 salariés vous avez droit à : 10 heures par mois rnrnD'autre part, si vous êtes élu au C.E. en tant que titulaire vous avez :rnrnUn crédit d'heures et la liberté de déplacementrnLes membres élus titulaires disposent d'un crédit d'heures d'une durée de 20 heures par mois, considérées comme temps de travail. Le temps passé en réunions du comité d'entreprise et des commissions obligatoires ne s'impute pas sur le crédit d'heures. rnrnrnJ'espère avoir répondu à votre attente, et je vous souhaite une bonne

journéernrnly31

Par **vito12**, le **14/01/2008** à **20:49**

merci beaucoup pour votre reponse qui me sera utile rnrncordialement